

## Élaboration d'un programme de recherche écologique

Le Service de la protection de l'environnement (SPE) du gouvernement fédéral s'occupe de la coordination d'un programme qui sera amorcé cet été et qui a pour but d'étudier les incidences environnementales du Projet de pipeline et de mise en valeur du champ pétrolier de Norman Wells.

« Ce programme d'une durée de cinq ans vise à l'évaluation complète des répercussions du projet sur l'eau, sur l'air, sur la végétation et sur la faune terrestre et aquatique », de dire le directeur intérimaire du SPE à Yellowknife, M. Brian Wilson. « Nous nous préoccupons des conséquences à long terme de la construction et de l'exploitation du réseau de Norman Wells; nous nous demandons comment il serait possible d'améliorer les choses à l'avenir. »

Plusieurs ministères et organismes gouvernementaux participeront au programme, notamment le Service canadien de la faune, le bureau des Ressources renouvelables des Territoires du Nord-Ouest, Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, Énergie, Mines et Ressources Canada et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Au cours de la première année du programme, en plus d'étudier les incidences de la construction du pipeline sur le pergélisol, sur le gros gibier et sur les oiseaux de proie, il s'agira de savoir comment seront touchées les régions voisines des cours d'eau traversés par le pipeline.

Sur le chantier de mise en valeur du champ pétrolier de Norman Wells, le SPE a établi un poste de contrôle de l'air afin de vérifier le niveau de



*Le Service canadien de la faune fait une étude sur les canards qui s'arrêtent à proximité de Norman Wells.*

pollution. En outre, le Service canadien de la faune fait une étude sur les oies et les canards qui, au printemps, passent par la vallée du Mackenzie et s'arrêtent, en quête de nourriture et de repos, sur les îles à proximité de Norman Wells.

Entre le mois d'avril et le mois de juin, le groupe de recherche a établi en détail le programme et a choisi les meilleurs endroits sur le terrain où mener les recherches.

### Accords de coproduction entre le Canada et la France

Entouré des éminences de la communication canadienne, le ministre des Communications du Canada, M. Francis Fox, a procédé le premier juin à un échange d'accords de coproduction avec la France dans le domaine du cinéma et de la télévision. Pour la première fois, la France accepte que les films réalisés en vertu de ces accords soient doublés au Canada puis distribués en France.

La cérémonie s'est déroulée à la maison mère de Radio-Canada en présence des principaux intervenants du cinéma et de la télévision. Quelques heures plus tôt, le Ministre faisait valoir aux journalistes le bien-fondé des nouveaux accords ouverts à toutes les formes de coproduction aussi bien dans le long métrage de fiction que dans le court métrage, le

documentaire, le vidéo et la télévision. Ces accords viennent compléter ceux qui avaient déjà été signés en 1974 et qui visaient essentiellement la coproduction de longs métrages. Il s'agit par ailleurs d'un précédent en matière de coproduction télévisuelle qui se pratiquait à l'occasion entre les chaînes de télévision mais jamais de façon aussi officielle.

Aux ententes conclues, s'ajoute une troisième entente de coproduction à haute teneur culturelle, telle qu'il en existe déjà entre la France et l'Allemagne, et qui aurait lancé la carrière du cinéaste Rainer Werner Fassbinder. Cette entente ira chercher un million de dollars de la part de chaque gouvernement pour la réalisation d'environ quatre longs métrages de fiction français et canadiens qui, sans cette aide, n'auraient peut-être jamais eu la chance de voir le jour.

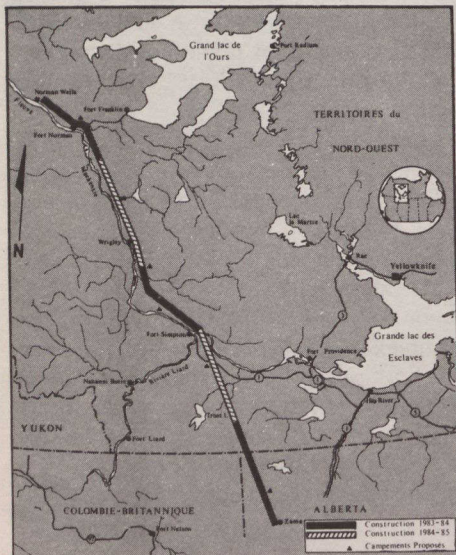
Depuis 1958, la France avait décrété que tous les films distribués sur le territoire français devaient être doublés en France. Les gouvernements du Canada et du Québec avaient demandé un assouplissement de ce décret qui coûte cher aux distributeurs québécois mais qui tient à cœur aux syndicats français. La nouvelle entente constitue une étape importante puisque pour la première fois l'empêchement juridique a été levé.

Les nouveaux accords de coproduction prévoient un mécanisme d'abri fiscal pour les coproducteurs français qui auront accès à tous les programmes d'aide du gouvernement canadien. Les coproducteurs canadiens auront en retour accès aux programmes du Centre national de la cinématographie française ainsi qu'à une part du vaste marché français.

### Commission bilatérale canado-sénégalaise

La deuxième réunion de la Commission bilatérale canado-sénégalaise s'est tenue à Ottawa du 27 au 28 juin dernier.

Cette Commission bilatérale a été créée il y a quatre ans et sa première session a eu lieu à Dakar en mai 1981. Elle constitue un organe privilégié de consultation bilatérale dont les délibérations visent essentiellement à passer en revue, de manière approfondie, les diverses composantes des relations bilatérales, tout particulièrement la coopération au développement, les relations économiques et les relations culturelles. Les deux délégations ont pu se consulter également sur les principales questions de politique internationale d'intérêt mutuel.



*Pipeline de Norman Wells.*